



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **18 mars 2019**

Délibération n° 2019-3423

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoreno'v - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Vessiller

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 26 février 2019

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 20 mars 2019

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, M. Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Collomb, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme El Faloussi, MM. Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliot, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Mme Hobert, M. Huguet, Mme Iehl, MM. Jeandin, Lavache, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mmes Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : MM. Kabalo (pouvoir à Mme Belaziz), Casola (pouvoir à M. Boudot), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Genin (pouvoir à M. Bravo), Lebuhotel (pouvoir à M. Sannino), Passi, Vergiat (pouvoir à Mme Cardona).

Absents non excusés : M. Aggoun.

Conseil du 18 mars 2019**Délibération n° 2019-3423**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

objet : **Volet habitat du plan climat - Dispositif Ecoreno'v - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement solidaire, à l'habitat et à l'éducation - Direction de l'habitat et du logement

Le Conseil,

Vu le rapport du 21 février 2019, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Dans le cadre du volet habitat de son plan climat, la Métropole de Lyon s'engage dans la généralisation du programme de soutien à l'éco-rénovation du parc public et du parc privé, afin de réduire les consommations énergétiques et contribuer ainsi à la diminution des émissions de gaz à effet de serre du territoire et à la maîtrise des factures d'énergie des ménages.

L'objet de la présente délibération est de permettre l'engagement d'une nouvelle autorisation de programme au regard de la consommation des crédits et du stock de dossiers de demande de financement.

En 2015, la Métropole a créé la plateforme d'éco-rénovation en faveur de la réhabilitation énergétique des logements. Les autorisations de programme votées représentent, à ce jour, un montant global de 26 500 000 € (délibérations n° 2015-0639 du 21 septembre 2015 (montant de 3 500 000 €), n° 2016-1589 du 10 novembre 2016 (montant de 4 000 000 €), n° 2017-2054 du 11 septembre 2017 (montant de 5 000 000 €), n° 2018-2760 du 27 avril 2018 (montant de 5 000 000 €), n° 2018-3034 du 17 septembre 2018 (montant de 9 000 000 €)).

Dans ce cadre, 19 382 830 € ont déjà été engagés, en fin décembre 2018, en faveur de la réhabilitation de 7 946 logements, soit 4 990 logements privés (4 795 en copropriétés et 195 individuels privés), 803 logements qui réalisent des audits en copropriété et 2 153 logements publics sociaux.

Les logements en copropriétés se situent sur 20 communes de la Métropole (58 % au centre, 22 % à l'est et 20 % à l'ouest). La Métropole a financé la rénovation de logements individuels sur 49 communes (18 % au centre, 52 % à l'est et 30 % à l'ouest). Concernant le parc public, les projets sont localisés sur 13 communes du territoire (33 % au centre, 34 % à l'est et 33 % à l'ouest).

À ce jour, 16 nouveaux dossiers sont en cours d'instruction à la Métropole correspondant à un montant de subventions de 6 324 352 € pour 2 360 logements : 5 opérations du parc public social prioritaires et dont les dossiers sont complets, sont concernées pour 1 865 logements, 6 copropriétés pour 408 logements, 1 maison individuelle et 3 audits pour 86 logements.

Globalement, les dossiers engagés et en cours d'instruction représentent : 25 707 182 € sur le total de 26 600 000 € d'autorisation de programme disponible. Ils concernent 10 306 logements et près de 150 000 000 € de travaux de rénovation énergétique. En particulier, de nouveaux dossiers sont attendus d'ici la fin de l'année : 25 copropriétés ont déjà voté leurs travaux et il est prévu que 74 copropriétés votent leurs travaux d'ici la fin de l'année, ce qui va entraîner un dépôt de dossier de demande de financement Ecoréno'v d'une bonne partie d'entre elles en 2019.

Pour assurer la poursuite des actions et l'octroi de ces aides en faveur des propriétaires privés et des bailleurs sociaux dans le cadre de la démarche Ecoreno'v, il est proposé dans la présente délibération une individualisation complémentaire d'autorisation de programme d'un montant de 23 500 000 € permettant l'octroi de subventions pour environ 8 930 logements supplémentaires, la plupart d'entre eux devant faire l'objet d'un dépôt de demande de subvention avant fin 2019. L'enveloppe globale d'autorisation de programme en faveur de l'éco-rénovation de l'habitat serait alors portée à un montant de 50 000 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite du dispositif Ecoréno'v en faveur de la réhabilitation des logements du parc privé et du parc social.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, pour un montant total de 23 500 000 € en dépenses à la charge du budget principal, sur l'opération n° 0P15O5027 - Eco-rénovation 2, réparti selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € en 2019,
- 10 000 000 € en 2020,
- 11 500 000 € en 2021,

Le montant de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 50 000 000 € en dépenses.

3° - Les dépenses d'investissement correspondant à l'application desdits règlements des aides seront imputées sur l'autorisation de programme globale P15 - Logement parc privé, individualisée sur l'opération n° 0P15O5027 pour un montant de 50 000 000 €.

4° - Le montant à payer relatif à ces dépenses d'investissement sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2019 et suivants - chapitre 204 - selon l'échéancier suivant :

- 2 000 000 € en 2019,
- 10 000 000 € en 2020,
- 11 500 000 € en 2021.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 20 mars 2019.